

# LE LIVRE DE MALACHIE

## INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *La personne et l'époque du prophète.* — Les renseignements authentiques faisant à peu près complètement défaut au sujet de l'origine et de la vie de Malachie, soit dans son livre, soit dans les autres écrits bibliques, soit dans la tradition, l'opinion se forma de bonne heure que le mot hébreu *Mal'âki*, « mon messager »<sup>1</sup>, n'était pas son vrai nom, mais une dénomination d'emploi, une sorte d'appellation idéale, attribuée à quelque prophète demeuré inconnu, ou au célèbre Esdras. Ce dernier sentiment était autrefois commun chez les Juifs, comme nous l'apprenons par saint Jérôme, qui l'avait lui-même adopté<sup>2</sup>. Origène et d'autres auteurs anciens ont même cru, sans doute en s'appuyant sur la traduction des Septante, que le dernier des petits prophètes aurait été un ange véritable. Mais ce sont là, ainsi qu'on l'a dit avec beaucoup de justesse, « des subtilités malheureuses, à propos d'un nom qui désigne par hasard l'emploi de celui qui le portait. »

Nous sommes mieux renseignés sur l'époque de Malachie que sur son origine et son histoire. Comme Aggée et Zacharie, il exerça son ministère après l'exil; il fut même le dernier des prophètes de l'Ancien Testament, dont il clôt très noblement la série<sup>3</sup>. On le prouve, non seulement par la place assignée à son livre dans le canon biblique<sup>4</sup>, et par la tradition, qui est très claire sur ce point, mais encore par ses propres paroles. Au temps de son activité prophétique, les Juifs de Juda avaient à leur tête, non pas un chef indépendant, mais un gouverneur<sup>5</sup>, qui dépendait d'une autorité suprême (cf. I, 8<sup>b</sup>); or, cette circonstance prouve que c'était encore l'ère de la domination persane. De plus, la reconstruction du temple était un fait accompli<sup>6</sup>, et le culte avait été entièrement réorganisé (cf. I, 10, et III, 1, 10); ce qui n'était point le cas à l'époque d'Aggée et de Zacharie<sup>7</sup>. Enfin, il existe une ressemblance si frappante entre la

<sup>1</sup> La forme latine *Malachias* a été formée sur la traduction grecque des LXX, *Μαλαχίας*.

<sup>2</sup> Voyez sa *Præf. in Mal.* On lit dans le Targum de Jonathan : « Malachi cuius nomen appellatur Ezra scriba. » I, 1, les LXX traduisent comme s'il y avait *mal'âki*, et comme si *mal'âki* était un nom commun : ἀγγέλου αὐτοῦ; Parole du Seigneur par l'intermédiaire de son ange.

<sup>3</sup> C'est pour ce motif que les Juifs l'ont nommé le « sceau des prophètes » (*hôtam han-n'bî'im*). De nos jours, on a dit très gracieusement de lui, dans le même sens, qu'« il est sans

doute comme une soirée tardive, qui termine un long jour, mais qu'il est aussi, en même temps, le crépuscule du matin, qui annonce un jour magnifique. »

<sup>4</sup> Sur cet argument, voyez les pages 259 et 260 du tome V.

<sup>5</sup> D'après l'hébreu, un *pâhâh*. Voyez Agg. I, 2 et la note.

<sup>6</sup> Elle fut achevée l'an 516 avant J.-C., la sixième année du règne de Darius, fils d'Hystaspe. Cf. Esdr. VI, 15.

<sup>7</sup> Voyez les pages 541 et 554.

description que Malachie a tracée des défauts de ses coreligionnaires et celle que nous a laissée Néhémie sur le même sujet<sup>1</sup>, qu'il paraît évident que ces deux saints personnages étaient contemporains. Nous pouvons préciser davantage encore : comme Néhémie rapporte cette description à la dernière période de son ministère en Judée, c'est-à-dire vers l'an 433 avant J.-C., il est vraisemblable que telle est aussi la vraie date à laquelle Malachie exerça son rôle et écrivit son petit volume<sup>2</sup>.

L'état moral des Juifs en Palestine était alors bien loin d'être parfait. Une profonde dépression s'était produite sous ce rapport, depuis les jours meilleurs où Aggée et Zacharie promulguaient leurs oracles. Malachie nous montre la nation théocratique mécontente de son Dieu, parce qu'elle trouvait les promesses de prospérité, annoncées par les prophètes précédents, trop lentes à se réaliser. Elle doutait de la bonté et même de la justice de Jéhovah. De là un relâchement considérable dans les mœurs du peuple. Malachie lutta de toutes ses forces contre l'envahissement de cet esprit mauvais<sup>3</sup>.

2<sup>o</sup> *Le sujet et la division du livre.* — L'oracle de Malachie<sup>4</sup> ne contient qu'un seul discours, remarquable par son unité, et dont le caractère prédominant est le blâme, le reproche. Prenant pour point de départ l'amour paternel du Seigneur envers les Juifs (cf. I, 2), le prophète décrit la manière dont cet amour a été méprisé, outragé, soit par les prêtres, qui se conduisaient à l'autel d'une façon scandaleuse, soit par la masse du peuple, qui transgressait ouvertement la loi. Aussi proclame-t-il bien haut que Jéhovah ne tardera pas à se présenter comme un juge sévère, pour châtier tous les coupables; il est vrai qu'en châtiant il purifiera, et qu'il préparera ainsi son peuple, toujours aimé, à recevoir le Messie<sup>5</sup>.

Les interprètes ne sont pas complètement d'accord au sujet de la division du livre de Malachie. Nous avons adopté le sentiment de ceux qui le partagent en deux sections, formant une sorte d'antithèse : 1<sup>o</sup> Tout a dégénéré dans l'ancienne Alliance (I, 1-II, 17); 2<sup>o</sup> La nouvelle Alliance, désormais assez proche, renouvellera toutes choses (III, 1-IV, 6)<sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> *Comme écrivain*, Malachie emploie un langage assez pur, pour l'époque de décadence littéraire où il vivait<sup>7</sup>. Il ne manque ni de force, ni de grandeur, ni d'originalité. Ce qui le caractérise sous le rapport du style, c'est qu'il n'adopte pas, comme d'autres prophètes, tels qu'Isaïe, Ezéchiel, Osée, Nahum, Habacuc, tantôt le genre du poète, tantôt celui de l'orateur; son genre à lui, c'est de discuter avec calme et d'être dialecticien. Il pose une question, écoute l'objection, répond à celle-ci, toujours avec beaucoup de vie<sup>8</sup>. Bref, comme l'écrivait naguère un exégète de l'école rationaliste, le livre de Malachie est « remarquable quant à la forme et quant au sujet. »

<sup>1</sup> Comp. Mal. II, 8, et Neh. XIII, 29; Mal. II, 10-16, et Neh. XIII, 23-27; Mal. III, 8-12, et Neh. XIII, 10-13.

<sup>2</sup> Voyez Neh. I, 1<sup>b</sup>; II, 1; XIII, 8, et les notes.

<sup>3</sup> Le Talmud le range aussi, avec Aggée et Zacharie, parmi les membres de la grande Synagogue.

<sup>4</sup> L'authenticité n'a pas été attaquée sérieusement, et ne pouvait pas l'être.

<sup>5</sup> Le livre de Malachie contient des prédictions messianiques très importantes. Cf. I, 10-11;

III, 1; IV, 5-6 (voyez le commentaire).

<sup>6</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1041-1043. Ceux qui admettent trois parties divisent ainsi le livre : I, 1-II, 9; II, 10-16; II, 17-IV, 6.

<sup>7</sup> L'absence à peu près complète d'aramaïsmes s'explique fort bien, puisque l'hébreu était alors une langue morte, qui ne pouvait plus se corrompre par l'usage.

<sup>8</sup> Cf. I, 2-3, 6-9, 13; II, 10, 14-15, 17; III, 2, 7-8, 13-14, etc.

# MALACHIE

## CHAPITRE I

1. Fardeau de la parole du Seigneur adressée à Israël par l'intermédiaire de Malachie.

2. Je vous ai aimés, dit le Seigneur; et vous avez dit : En quoi nous avez-vous aimés? Esaü n'était-il pas frère de Jacob? dit le Seigneur, et j'ai aimé Jacob,

1. Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachie.

2. Dilexi vos, dicit Dominus; et dixistis : In quo dilexisti nos? Nonne frater erat Esau Jacob? dicit Dominus, et dilexi Jacob,

CHAP. I. — 1. Le titre du livre. — *Onus*. En hébreu, *massâ*. Sur ce substantif, voyez Is. xiii, 1 et la note; Jer. xxiii, 33-40; Nah. i, 1, etc. Pris dans sa signification habituelle de fardeau, il caractérise très bien la nature du livre de Malachie, qui contient des reproches presque perpétuels. Il est associé ici aux mots *verbi Domini*, comme dans Zacharie, ix, 1 et xii, 1. — *Ad Israel*. C.-à-d., à la nouvelle communauté juive qui s'était fondée en Palestine depuis la fin de la captivité. Quoiqu'elle ne fût guère composée que de membres de l'ancien royaume de Juda, elle reçoit ici le glorieux nom porté autrefois par toute la nation sainte. — *In manu*. L'hébraïsme accoutumé : par l'intermédiaire. Cf. Agg. i, 1, etc. Les prophètes n'étaient que des instruments; ce qu'ils annonçaient venait directement de Dieu. — *Malachie*. Sur le nom et l'origine de Malachie, voyez l'Introd., p. 609.

### PREMIÈRE PARTIE

Tout ce qui est de l'ancienne Alliance a dégénéré. I, 2 — II, 17.

1. La nation théocratique tout entière a dégénéré, oubliant l'amour que son Dieu avait eu pour elle. I, 2-5.

2-5. L'amour extraordinaire de Jéhovah envers les Juifs. — *Dilexi vos*. Affirmation très éloquente dans sa simplicité. Cf. Deut. vii, 8; x, 16; Jer. xxxi, 3; Os. xi, 1, etc. Elle résume des trésors infinis de tendresse, des marques admirables et sans cesse répétées d'amour pater-

nel. — *Dixistis : In quo...?* Étonnante objection, qui est le comble de l'impudence et de l'ingratitude. « Israël n'a d'yeux que pour sa misère présente, et oublie la grâce signalée que Dieu vient de lui faire en lui rendant son existence nationale, sa patrie et son culte. » — *Nonne...?* Réponse du Seigneur. Il daigne justifier son assertion, en prouvant, au moyen d'un saisissant contraste, qui remontait jusqu'à l'origine même du peuple juif et qui n'avait jamais cessé depuis, à quel point il avait témoigné son amour à cette nation ingrate. — *Frater Esau Jacob*. Ces deux fils d'Isaac, ces deux petits-fils d'Abraham, n'étaient pas seulement frères, mais frères jumeaux; il semble donc, à priori, qu'ils devaient jouir des mêmes privilèges, avoir part d'une façon identique aux promesses que Dieu avait faites à leur père et à leur aïeul. Bien plus, si l'un d'eux paraissait avoir droit à des faveurs spéciales, c'était Esaü, en sa qualité d'aîné. Et pourtant les deux jumeaux d'abord, puis les peuples issus d'eux, furent traités par le Seigneur d'une manière bien différente : *Dilexi... odio habui*. Cf. Gen. xxv, 23; Ps. cxxxvi, 7; Jer. xlix, 7 et ss.; Am. i, 11-12; Abd. 4 et ss. Dieu n'indique pas ici la raison morale de sa conduite envers Jacob, Esaü et leurs descendants, car ce détail n'était pas nécessaire pour la démonstration; il suffisait de mentionner le fait. Voyez Rom. ix, 6-16, l'application intéressante que saint Paul a faite de ce passage. — *Posui montes...* Preuve de la haine relative du Seigneur envers Esaü. L'Idumée était un pays très

3. Esau autem odio habui; et posui montes ejus in solitudinem, et hereditatem ejus in dracones deserti.

4. Quod si dixerit Idumæa : Destructi sumus, sed revertentes ædificabimus quæ destructa sunt; hæc dicit Dominus exercituum : Isti ædificabunt, et ego destruiam; et vocabuntur termini impietatis, et populus cui iratus est Dominus usque in æternum.

5. Et oculi vestri videbunt, et vos dicetis : Magnificetur Dominus super terminum Israël!

6. Filius honorat patrem, et servus dominum suum. Si ergo pater ego sum, ubi est honor meus? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus? dicit Dominus exercituum. Ad vos, o sacerdotes, qui

3. et j'ai eu de la haine pour Ésaü; et j'ai fait de ses montagnes une solitude, et j'ai livré son héritage aux dragons du désert.

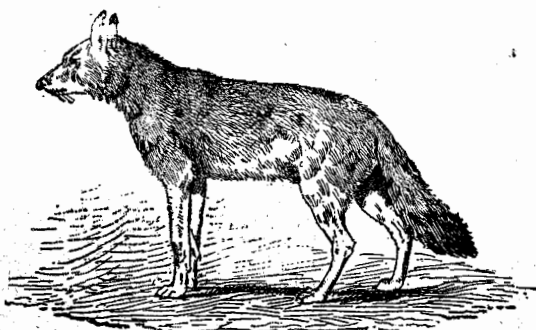
4. Que si l'Idumée dit : Nous avons été détruits, mais nous reviendrons, et nous rebâtirons ce qui a été détruit; ainsi parle le Seigneur des armées : Ils bâtiront, et moi je détruirai; et on les appellera pays d'impiété, et peuple contre lequel le Seigneur est irrité à jamais.

5. Vos yeux le verront, et vous direz : Que le Seigneur soit glorifié sur les frontières d'Israël!

6. Le fils honore son père, et le serviteur son seigneur. Si donc je suis votre père, où est l'honneur qui m'est dû? et si je suis le Seigneur, où est la crainte qu'on a de moi? dit le Sei-

montagneux. Cf. Gen. xiv, 6 et xxxvi, 8; Deut. i, 2, etc. (*Atl. géogr.*, pl. v). Les commentateurs ne sont pas d'accord au sujet de l'événement historique auquel ces paroles font allusion. Ce qui paraît le plus probable, c'est que le prophète a en vue la dévastation des provinces iduméennes

Hébraïsme qui signifie : Nous bâtirons de nouveau. — *Hæc dicit...* Réponse du Seigneur à ces paroles impies. S'ils rebâtissent, il continuera de détruire. Sa colère et sa haine contre eux ne cesseront donc jamais d'exister, tandis qu'il avait consenti à pardonner à Israël des fautes très



Le chacal.

par Nabuchodonosor. Cf. Jer. xxv, 9, 21; xlii, 4, 17 et ss.; Josèphe, *Ant.*, x, 9, 7. — *Hereditatem ejus* : son territoire. Métaphore assez commune dans la Bible. — *Dracones*. Hébr. : les chacals. Cet animal habite les régions solitaires et désertes. Cf. Is. xiii, 22; xxxiv, 13; Jer. x, 22, etc. (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xcvi, fig. 5; pl. xcix, fig. 1). — *Quod si dixerit...* (vers. 4). Conformément au genre littéraire de Malachie (voyez l'Introd., p. 610), les descendants d'Ésaü sont censés riposter à leur tour; ils le font en un langage hautain et blasphématoire, qui cadre très bien avec leur caractère. — *Destructi...* L'hébreu est très énergique : Nous avons été mis en pièces. — *Revertentes...*

nombreuses. Les Iduméens reconstruisirent, en effet, leurs villes détruites par les Chaldéens, comme nous l'apprennent l'histoire et l'état actuel des ruines du pays; mais tout fut de nouveau renversé, et la race d'Ésaü a disparu à jamais.

— Les pronoms *teti* et *ego* sont très accentués. — *Termini impietatis*. C.-à-d., territoire d'impieété. C'est là le motif du châtiement de l'Idumée. — *Oculi vestri...* (vers. 5). C'est aux Juifs que Jéhovah s'adresse maintenant : témoins de cette conduite de leur Dieu envers leurs ennemis, ils le loueront hautement de ses bontés pour eux : *Magnificetur...* Peut-être vaut-il mieux traduire : Le Seigneur est grand (c.-à-d., a manifesté sa grandeur) sur le territoire d'Israël.

2° Aux sacrifices lévitiques, qui ont dégénéré, le Seigneur substituera la victime unique et très pure de la nouvelle Alliance. I, 6-14.

6. Introduction et transition. — D'abord, un principe incontestable, basé sur les lois de la nature : *Filius honorat...* Ensuite, l'application de ce principe : *Si ergo pater...* Or, Jéhovah était certainement le père d'Israël. Cf. Ex. iv, 22, et surtout Deut. xxxii, 6, 18. Il en était aussi le maître : *et si Dominus...* Il avait donc droit au respect et à la crainte révérentielle de ses fils, de ses serviteurs : *ubi...* *ubi?* Cette double interrogation, prononcée sur un ton sévère, montre

gneur des armées. *Je m'adresse* à vous, prêtres, qui méprisez mon nom, et qui dites : En quoi avons-nous méprisé votre nom ?

7. Vous offrez sur mon autel un pain souillé, et vous dites : En quoi vous avons-nous déshonoré ? En ce que vous avez dit : La table du Seigneur est méprisée.

8. Si vous offrez une *victime* aveugle pour être immolée, n'est-ce pas mal ? et si vous en offrez une boiteuse ou malade, n'est-ce pas mal ? Offrez-la à votre gouverneur, et *vous verrez* si elle lui plaît, ou s'il vous recevra favorablement, dit le Seigneur des armées.

9. Et maintenant offrez vos prières devant Dieu, afin qu'il ait pitié de vous (car c'est votre main qui a fait cela), et

despiciatis nomen meum, et dixistis : In quo despeximus nomen tuum ?

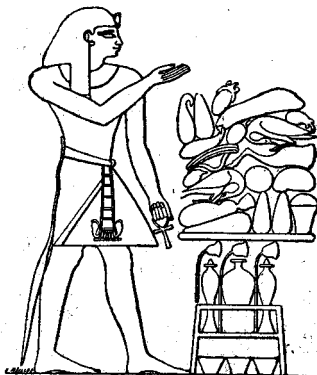
7. Offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis : In quo polluimus te ? In eo quod dicitis : Mensa Domini despecta est.

8. Si offeratis cæcum ad immolandum, nonne malum est ? et si offeratis claudum et languidum, nonne malum est ? Offer illud duci tuo, et placuerit ei, aut si suscepit faciem tuam, dicit Dominus exercituum.

9. Et nunc deprecamini vultum Dei ut misereatur vestri (de manu enim vestra factum est hoc), si quomodo

bien que Dieu ne recevait des Juifs ni ce respect ni cette crainte. — Les mots *ad vos...*, *sacerdotes* dépendent du verbe *dixistis*. Pendant quelque temps (I, 6<sup>b</sup>-II, 9) le Seigneur va interpellier tout spécialement les prêtres, qui, oubliant la glorieuse mission qu'ils avaient reçue d'honorer Dieu au nom de tout le peuple, étaient les premiers à l'outrager (*despiciatis nomen...*). — *Dixistis : In quo...* Réponse non moins insolente que celle d'Israël (cf. vers. 2<sup>b</sup>) et d'Ésaïe (verset 4).

7-9. Les prêtres juifs manifestent leur mépris pour le culte divin en immolant des victimes



Scène d'offrande. (Peinture égyptienne.)

de mauvaise qualité, le rebut des animaux du pays. — *Offertis...* C'est la réplique de Jéhovah à la demande hautaine des prêtres. — *Panem* est pris dans le sens large d'aliments, d'offrandes. Cf. Lev. III, 11, 16 ; XXI, 6, 8, 17, 21-22, etc. — *Pollutum*. C.-à-d., profane, indigne d'être offert en sacrifice, comme vont le montrer plusieurs exemples. — *Et dicitis...* Nouvelle réponse

injurieuse des prêtres. Ce dialogue donne beaucoup de vie au style de Malachie. — *In eo quod dicitis...* Non qu'ils tinssent ouvertement et explicitement ce langage ; mais leur conduite montrait que telles étaient bien leurs pensées les plus intimes. — La locution *mensa Domini* représente l'autel. Cf. Ez. XLII, 22<sup>b</sup> ; XLIV, 16. C'est la continuation de la métaphore qui a commencé au mot « panem ». Cet autel, les prêtres juifs le traitaient avec dédain en déposant sur lui des victimes imparfaites. — *Si offeratis...* (vers. 8). Plutôt : Lorsque vous offrez. — Les deux questions (*nonne malum...* ?) adressées coup sur coup aux coupables mettent bien en relief la vivacité de la colère divine. — *Cæcum, claudum et languidum*. La loi mosaïque (cf. Lev. XXII, 20-22 ; Deut. xv, 21) excluait formellement de l'autel les animaux atteints de ces défauts. Et alors même qu'elle fût demeurée muette sur ce point, le plus vulgaire sentiment des convenances aurait dû suffire pour avertir les prêtres que de telles victimes étaient indignes de Dieu. C'est ce que le prophète fait très bien ressortir, au moyen d'un rapprochement plein d'ironie : *Offer illud...* — *Duci*. Hébr. : *pâhâh*, le gouverneur civil qui administrait la Judée au nom de la Perse (cf. Agg. I, 1 et la note). C'était probablement alors Néhémie (voyez l'Introd., p. 609). Qu'on essaye d'offrir de tels animaux au chef de Juda, et l'on verra comment ils seront reçus (*si placuerit...*, *aut...*). — La locution *suscepit faciem* est un hébraïsme, qui a le sens de regarder avec bienveillance, faire un accueil favorable. — *Et nunc* (vers. 9). Malachie tire ici la conclusion de son raisonnement, en termes très sarcastiques : Après avoir présenté à Dieu des offrandes que vous n'auriez pas même osé donner à un homme qui serait votre supérieur, comptez sur ses grâces et sur ses bienfaits ! — *Deprecamini vultum*. Autre hébraïsme. A la lettre : caresser le visage. Cf. Ps. XLIV, 12<sup>b</sup> ; Zach. VII, 2, etc. — *Ut misereatur...* Au lieu de *vestri*, l'hébreu a « nostri » ; ce qui vaut mieux, puisque les sacrifices étaient im-

suscipiat facies vestras, dicit Dominus exercituum.

10. Quis est in vobis qui claudat ostia, et incendat altare meum gratuito? Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, et munus non suscipiam de manu vestra.

11. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus; et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda, quia

qu'il vous reçoive favorablement; dit le Seigneur des armées.

10. Qui est celui d'entre vous qui fermera les portes, et qui allumera le feu sur mon autel gratuitement? Je n'ai point d'affection pour vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai pas de présent de votre main.

11. Car, depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et en tout lieu on sacrifie et l'on offre à mon nom une

molés pour le peuple tout entier. — *De manu enim...* Il y a une grande vigueur dans ce reproche. C'est vous, prêtres, qui avez fait cet affront au Seigneur. Le pronom *hoc* est très dédaigneux. — *Si quomodo...* Mieux, d'après l'hébreu : Est-ce que, à cause de vous, il témoignera de la faveur à qui que ce soit? Par leur conduite criminelle, les prêtres empêchaient positivement les bénédictions divines de tomber sur la nation.

10-11. Le sacrifice de la nouvelle Alliance. Jéhovah annonce solennellement qu'un jour viendra où il rejettera tous les sacrifices judaïques, qui seront remplacés par une victime unique, non sanglante, offerte dans tout l'univers. Ce passage est très important sous le rapport dogmatique. Il existe une antithèse frappante entre les deux versets : autant le premier est menaçant pour les Juifs, autant le second est consolant pour les païens convertis au vrai Dieu. — *Quis est... gratuito?* D'après la Vulgate, Dieu reprocherait ici à ses prêtres l'amour du lucre, qui leur servait de mobile jusque dans leurs fonctions les plus sacrées. Ou bien, il leur rappellerait qu'ils étaient doublement coupables, en se livrant aux abus mentionnés plus haut, puisqu'ils étaient payés pour s'occuper spécialement du culte. L'hébreu a une variante, qui provient d'une négation omise dans la seconde proposition par notre version latine : Qui, même parmi vous, fermera les portes, pour qu'on n'allume plus (le feu sur) mon autel en vain? C.-à-d. : « Plutôt pas de sacrifices que de tels sacrifices, plutôt un temple fermé qu'un temple profané. » Comp. Is. I, 11-15, où une pensée analogue est exprimée très éloquentement. — *Non est mihi...* Comment le Seigneur punira ces prêtres sacrilèges. D'abord il cessera de les entourer d'affection (tel est le sens de *voluntas*; hébr. : *hēfēz*, amour, bon plaisir). Ensuite, il annonce qu'il n'acceptera plus leurs sacrifices : *munus non...* Le substantif *minhāh*, qui correspond à « munus » dans le texte hébreu, sert le plus souvent, d'après son acception stricte, à désigner les oblations non sanglantes (cf. Lev. II, 1, 6; VI, 7, etc.). Ici, comme en d'autres endroits, il est pris dans un sens large, pour représenter toute sorte de sacrifices (cf. Gen. IV, 4; I Reg. II, 17, etc.). — *Ab ortu enim...* (vers. 11). D'un bout du monde à l'autre (cf. Ps. XLIX, 1 et CXII, 3; Is. XLV, 6, etc.). Le Seigneur, développant sa pen-

sée, indique pourquoi il n'aura plus besoin désormais des victimes juives; à la place des sacrifices imparfaits qu'on lui avait offerts jusqu'alors à Jérusalem, on lui immolera dans le monde entier une victime parfaite. — *Magnum est nomen...* C.-à-d. que sa divinité sera reconnue et glorifiée par les païens eux-mêmes (*in gentibus*), qui se convertiront en masse. Cf. Is. II, 2 et ss.; XI, 9; XLIX, 6; LX, 9; Mich. IV, 2, etc. — *In omni loco* : par opposition au temple de Jérusalem, lieu unique où les sacrifices devaient alors être offerts au Seigneur. — *Sacrificatur*. L'hébreu *muqar* signifie plutôt : On brûle de l'encens (LXX : θυμιάματα προσάγειν). C'est au fond la même pensée, puisqu'on n'offrait aucun sacrifice sans brûler de l'encens. Remarquez l'emploi du temps présent, qui dénote la certitude et aussi la perpétuité du fait prédit. — *Oblatio*. L'hébreu emploie de nouveau le substantif *minhāh*, que saint Jérôme a traduit plus haut par « munus ». — *Munda* : par opposition aux offrandes impures et souillées des Juifs. Comp. le vers. 7. — *Quia magnum...* Répétition solennelle, pour mieux expliquer comment on pourra offrir à Jéhovah, dans l'univers entier, des offrandes qui lui soient agréables. — Après cette explication des détails, nous avons à revenir sur l'ensemble du vers. 11, pour en bien déterminer le sens. Il contraste, c'est évident, d'une manière saisissante avec le vers. 10, opposant le présent à l'avenir, Jérusalem à tout l'univers, ce qui se passait alors chez les Juifs à ce qui devait avoir lieu plus tard chez les païens, sous le rapport du culte du vrai Dieu, et tout particulièrement sous le rapport des sacrifices. Mais « l'oblation pure » des Gentils ne pouvait pas consister en victimes immolées à la façon de celles des Juifs, puisque celles-ci ne devaient être offertes que dans le temple, et que l'oracle annonce nettement que la nouvelle offrande aura lieu « in omni loco ». Elle ne pouvait pas consister non plus, comme le prétendent divers interprètes, en sacrifices simplement mystiques et symboliques, tels que la prière, car le contraste établi, dans ce passage, entre les oblations anciennes et la nouvelle, exige qu'il y ait de part et d'autre des sacrifices matériels, proprement dits. Ce que Malachie prédit ici au nom du Seigneur, c'est donc, d'une part, l'abolition des sacrifices de la loi ancienne, l'abrogation du culte judaïque, et, d'autre part, l'institution

oblation pure; car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.

12. Et vous, vous l'avez déshonoré, en disant : La table du Seigneur est souillée, et ce que l'on offre dessus est méprisable, aussi bien que le feu qui le dévore.

13. Et vous avez dit : C'est de notre travail, et vous l'avez rendu digne de mépris, dit le Seigneur des armées; vous m'avez amené des victimes boiteuses et malades, fruit de vos rapines, et vous me les avez offertes en présent : est-ce que je les recevrai de votre main? dit le Seigneur.

14. Maudit soit le trompeur qui a dans son troupeau un mâle, et qui, après avoir fait un vœu, sacrifie au Seigneur une bête malade! Car je suis le grand roi, dit le Seigneur des armées, et mon nom est redoutable parmi les nations.

magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

12. Et vos polluistis illud in eo quod dicitis : Mensa Domini contaminata est, et quod superponitur contemptibile est, cum igne qui illud devorat.

13. Et dixistis : Ecce de labore; et exsufflastis illud, dicit Dominus exercituum; et intulistis de rapinis claudum et languidum, et intulistis munus : numquid suscipiam illud de manu vestra? dicit Dominus.

14. Maledictus dolosus qui habet in grege suo masculum, et, votum faciens, immolat debile Domino! Quia rex magnus ego, dicit Dominus exercituum, et nomen meum horribile in gentibus.

d'une religion nouvelle, d'un sacrifice nouveau, le sacrifice eucharistique, ou la messe. Voyez le concile de Trente, sess. xxii, cap. 1. Tel a été l'enseignement commun des Pères depuis la plus haute antiquité. Comp. S. Irénée, *Adv. Hær.*, iv, 17, 5; S. Justin, *Dial. cum Tryph.*, 41; Théodoret de Cyr, S. Cyrille d'Alex., S. Jérôme, dans leurs commentaires, h. l.; Eusèbe, *Dem. evang.*, i, 10; S. Jean Chrys., *Adv. Jud.*, v; S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. xviii, cap. 36, 3, etc. Voyez aussi Bellarmin, *de Missa*, i, c. 10. « Le sacrifice nouveau est appelé en hébreu *minhâh*, mot qui désigne proprement les offrandes de grains, de farine, de pain et de vin (non pas que cette expression suffise par elle-même pour marquer une victime non sanglante, car nous venons de la voir employée au vers. 10, dans un sens général, pour représenter toute sorte de sacrifices); mais c'est le mot liturgique du rituel mosaïque qui convenait le mieux pour désigner le pain et le vin qui servent de matière à la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Cette oblation est pure, parce que Jésus-Christ, qui est offert à son Père, est la sainteté même. » (Vigoureux, *Man. bibl.*, t. II, n. 1115.)

12-14. Encore les abus sacrilèges auxquels les sacrifices donnaient lieu de la part des prêtres. — Et vos (pronom fortement accentué) *polluistis*... La race sacerdotale profanait honteusement le nom divin (*illud*), tandis que les païens l'honoraient. — C'est par leur conduite à l'égard des sacrifices qu'avait lieu cette profanation : *in eo quod dicitis*... — Sur les mots *mensa*... *contaminata*..., voyez le vers. 7<sup>b</sup> et la note; ici, le langage est plus énergique, et par conséquent plus coupable. — Et quod... *contemptibile*... Hébr. : Et son fruit, son aliment, est méprisable. Le fruit et l'aliment de l'autel, c'étaient les offrandes qu'on déposait

sur lui, comme le dit la Vulgate à la suite des LXX. En plaçant sur l'autel des holocaustes des victimes rejetées par la loi, les prêtres manifestaient le peu de cas qu'ils faisaient de ces oblations. — Et dixistis... (vers. 13). Malachie continue de citer leurs pensées intimes, si outrageantes pour le Seigneur. — *Ecce de labore*. C.-à-d. : Nous offrons ce que nous pouvons, vu la dure condition des temps. Ils essayaient de s'excuser ainsi. L'hébreu signifie : Quelle fatigue! « Le service du temple, qu'ils auraient dû regarder comme leur plus grand privilège et comme une joie, leur paraissait ennuyeux et méprisable. » — *Exsufflastis illud* est une métaphore très expressive, qui revient à dire : Vous le traitez avec mépris. — *De rapinis*. Ils osaient aussi offrir en sacrifice des animaux volés, ce qui était également interdit d'après la tradition juive. — *Claudum et languidum*. Voyez le verset 8<sup>a</sup> et la note. — *Munus*. L'hébreu a *minhâh*, comme aux vers. 10<sup>b</sup> et 11<sup>b</sup>. — *Numquid suscipiam*...? Non évidemment; Dieu ne pouvait pas agréer de telles victimes. — *Maledictus*... (verset 14). Autre cas semblable, témoignant d'un grand manque de respect envers Dieu. Le prophète suppose qu'un de ses coreligionnaires, après avoir fait vœu d'offrir un sacrifice, choisissait comme victime non pas le plus bel animal du troupeau (*masculum*), mais la bête la plus chétive, une femelle malade (*debile*); l'adjectif est au féminin dans l'hébreu. On comprend que le Seigneur maudisse un pareil fourbe. — Première circonstance qui aggrave ce péché : *Rex magnus ego*... L'offensé n'est autre que le roi suprême du ciel et de la terre. — Deuxième circonstance aggravante : *Et nomen meum*... (hébr. : Mon nom est redouté). Les païens eux-mêmes témoignaient du respect à Jéhovah; c'était son propre peuple qui l'outrageait.

## CHAPITRE II

1. Et nunc ad vos mandatum hoc, o sacerdotes.

2. Si nolueritis audire, et si nolueritis ponere super cor ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum, mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus vestris, et maledicam illis, quoniam non posuistis super cor.

3. Ecce ego projiciam vobis brachium, et dispergam super vultum vestrum stercus solennitatum vestrarum, et assumet vos secum.

4. Et scietis quia misi ad vos mandatum istud, ut esset pactum meum cum Levi, dicit Dominus exercituum.

5. Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis; et dedi ei timorem, et timuit me, et a facie nominis mei pavebat.

1. Maintenant à vous cet ordre, ô prêtres.

2. Si vous ne voulez pas écouter, et si vous ne voulez pas appliquer votre cœur à rendre gloire à mon nom, dit le Seigneur des armées, j'enverrai sur vous l'indigence, et je maudirai vos bénédictions; oui, je les maudirai, parce que vous n'y avez pas appliqué votre cœur.

3. Voici, je vous enlèverai l'épaula des victimes, et je vous jetterai au visage les ordures de vos sacrifices solennels, et elles vous emporteront avec elles.

4. Et vous, saurez que je vous ai envoyé cet ordre, afin que mon alliance avec Lévi subsistât, dit le Seigneur des armées.

5. J'ai fait avec lui une alliance de vie et de paix; je lui ai donné la crainte, et il m'a craint, et il a tremblé devant ma face.

3<sup>e</sup> Les prêtres juifs, qui ont ainsi dégénéré, seront punis à cause de leur négligence criminelle. II, 1-9.

CHAP. II. — 1-3. Le décret de vengeance. — *Et nunc ad vos...* Petit exorde très solennel. — *Mandatum hoc.* D'après quelques interprètes : Cette sentence, ce décret judiciaire. Mieux : L'ordre par lequel le Seigneur presse les prêtres juifs de s'amender, s'ils veulent éviter le châtiement. — *Ponere super cor* (vers. 2). Fréquent hébraïsme : prendre à cœur. — *Ut detis gloriam...* : au lieu de déshonorer ce saint nom. Cf. I, 6, 12. — *Mittam egestatem.* Hébr. : J'enverrai sur vous la malédiction. — *Maledicam benedictionibus...* Les prêtres prononçaient sur le peuple une formule de bénédiction, que Dieu lui-même avait autrefois révélée (cf. Num. vi, 22-27), et qu'il se plaisait à écouter favorablement. Il menace de la transformer en malédiction, si ses prêtres ne s'améliorent pas. — *Et maledicam illis.* Hébr. : Et en vérité je l'ai maudite (cette bénédiction). Le Seigneur irrité regarde sa menace comme déjà exécutée. — *Projiciam... brachium* (vers. 3). C.-à-d. : Je vous enlèverai l'épaula des victimes. C'était la part réservée aux prêtres dans certains sacrifices (cf. Lev. vii, 31; Deut. xviii, 3). Ou, mieux peut-être : Je vous arracherai le bras (comparez I Reg. ii, 31). Saint Jérôme a lu *z'roa*, bras, tandis que le texte primitif porte : *zera*, semence. Le sens de l'hébreu est donc : Je détruirai pour vous la semence, c.-à-d. les récoltes. Les LXX ont la même leçon que la Vulgate; le chaldéen et le syriaque suivent l'hébreu mas-

sorétique. — *Dispergam... sterous.* Menace d'une vigueur extraordinaire, qui montre à quel point l'indignation divine avait été soulevée par la conduite des prêtres : pour avoir méprisé le Seigneur (cf. I, 7<sup>b</sup>, 12<sup>b</sup>), ils subiront le traitement le plus ignominieux. — *Solennitatum...* Il est probable qu'en cet endroit, comme en plusieurs autres (cf. Ex. xxxiii, 18; Ps. cxvii, hébr. cxviii, 27), le mot *hay* n'est pas pris dans son acception habituelle de « solennité », mais qu'il désigne les victimes immolées aux jours de fête. De la sorte, le rapprochement est plus facile à saisir (Je vous jetterai au visage les excréments de vos victimes). — *Assumet vos...* Plus clairement d'après l'hébreu : On vous emportera avec elle (avec l'ordure). Les intestins des animaux offerts en sacrifice étaient emportés et brûlés en dehors de la ville. Cf. Ex. xxix, 14.

4-7. Douceur et beauté du contrat qui existait autrefois entre le Seigneur et ses prêtres. — *Mist... ut esset...* D'après la Vulgate, Dieu leur donne ces graves avertissements (cf. vers. 1-3), pour les amener à résipiscence, et n'être pas obligé de rompre le contrat spécial qu'il avait autrefois conclu avec la tribu de Lévi. L'hébreu est plus simple : Je vous ai envoyé cet ordre, parce que mon contrat est avec Lévi; c.-à-d., parce qu'il entre dans vos fonctions d'accomplir avec zèle ce que votre ancêtre Lévi a promis au nom de toute sa race. Dieu rappelle donc au devoir ces ministres négligents. Le mot *mandatum* a le même sens qu'au vers. 1 (voyez la note). — Le Seigneur relève par quelques traits délicats les avantages que les prêtres pouvaient ti-

6. La loi de vérité a été dans sa bouche, et l'iniquité n'a pas été trouvée sur ses lèvres; il a marché avec moi dans la paix et dans l'équité, et il a détourné beaucoup d'hommes de l'iniquité.

7. Car les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche que l'on demandera la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées.

8. Mais vous, vous vous êtes écartés de la voie, et vous avez été pour beaucoup une occasion de scandale dans la loi; vous avez rendu nulle l'alliance de Lévi, dit le Seigneur des armées.

9. C'est pourquoi, moi aussi, je vous ai rendus vils et méprisables pour tous les peuples, parce que vous n'avez pas gardé mes voies, et que vous avez eu égard aux personnes à propos de la loi.

10. N'avons-nous pas tous un seul père? un même Dieu ne nous a-t-il pas créés? Pourquoi donc chacun de nous

6. Lex veritatis fuit in ore ejus, et iniquitas non est inventa in labiis ejus; in pace et in æquitate ambulavit mecum, et multos averit ab iniquitate.

7. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est.

8. Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege; irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum.

9. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis, sicut non servastis vias meas, et accepistis faciem in lege.

10. Numquid non pater unus omnium nostrum? numquid non Deus unus creavit nos? Quare ergo despiciit unusquisque

rer de leur alliance avec lui. Elle leur avait d'abord procuré la vie, dans le sens le plus relevé de ce mot, et le bonheur : *vita et pax*. Cf. Num. xxv, 12-13. *Cum eo* : avec Lévi. — *Et... timorem*. La Vulgate a omis un pronom, car l'hébreu dit : Je les lui ai donnés (à savoir, la vie et la paix) pour qu'il me craigne. Le contrat était donc bilatéral : en échange de ses dons, Jéhovah avait droit à un respect tout particulier de la part de ses prêtres. En fait, la race sacerdotale avait pendant longtemps témoigné à Dieu cette crainte respectueuse : *timuit me, etc.* — *Lex veritatis...* (vers. 6). Autres détails destinés à démontrer « avec quelle perfection les anciens prêtres avaient été fidèles à ce pacte ». Ils étaient irréprochables sous le rapport de la doctrine, de l'enseignement. — *Et iniquitas...* C'est la même pensée, exprimée en termes négatifs. — *In pace et æquitate*. Ils avaient été pareillement irréprochables au point de vue de leur conduite. — *Multos averit...* Excellent résultat de leur zèle et de leur sainteté. — *Labia enim...* (vers. 7). En enseignant au peuple la vraie doctrine, ils n'avaient fait, du reste, que se conformer à un des points principaux de leur mandat, car ils étaient chargés de faire connaître et d'interpréter la loi. Cf. Lev. x, 11; Deut. xvii, 10-11 et xxxiii, 10; Eccli. xlv, 21; Os. iv, 6, etc. — *Quia angelus...* C.-à-d., le messager de Dieu, un médiateur entre lui et les hommes.

8-9. Les prêtres contemporains de Malachie ont brisé ce contrat; c'est pourquoi ils seront sévèrement punis. — *Vos autem...* Triste contraste entre les générations passées et la génération présente des ministres du sanctuaire. — *De via* : de la voie des divins commandements. Et pourtant les prêtres auraient dû donner l'exemple d'une parfaite obéissance à la volonté de Dieu. — *Scandalizastis...* Hébr. : Vous avez fait trébucher... Par leur fausse interprétation de

la loi, par exemple, en permettant ce qu'elle interdisait, ils avaient fait d'elle, pour beaucoup de leurs concitoyens, une occasion de chute. — *Irritum fecistis...* Voyez les vers. 4-5. — *Propter quod...* (vers. 9). Dans ces conditions, le Seigneur ne se regarde plus comme obligé par ses anciennes promesses, et il annonce qu'il traitera avec le dernier mépris ces prêtres sacrilèges. — *Dedi*. Le préterit prophétique : le châtement est si certain, que Dieu le regarde comme accompli. — *Accipistis faciem in...* Hébraïsme qui signifie : Vous avez agi avec partialité en interprétant la loi. Il leur était, en effet, très facile d'abuser de leur rôle d'interprètes, dans la solution des cas de conscience, des cas litigieux, etc.

40 La sainte institution du mariage a également dégénéré en Israël. II, 10-16.

A partir de cet endroit, c'est sur la communauté juive tout entière que retombent les reproches de Jéhovah.

10. Introduction et transition : union étroite qui existe entre le Seigneur et son peuple. — *Numquid non...?* C'est là un principe général, analogue à celui de I, 6; mais la conclusion qui en sera tirée n'est pas la même. Les mots *pater unus* ne représentent ni Adam, ni Abraham, ni Jacob, comme le veulent quelques commentateurs, mais Dieu lui-même, ainsi qu'il résulte du parallélisme (*numquid non Deus...?*). C'est lui qui était le vrai père, le vrai fondateur (*creavit nos*) de la nation théocratique. — *Quare ergo...* Le prophète tire la conséquence pratique de ce principe. Puisqu'ils étaient tous frères, ils devaient se traiter mutuellement comme des frères; puisqu'ils étaient fils de Dieu, ils devaient respecter l'alliance contractée autrefois avec Jéhovah par leurs ancêtres, et ne pas s'allier honteusement avec les païens. Mais c'est le contraire qui avait lieu : *despiciit unusquisque...*, violans... L'équivalent hébreu du verbe « despi-

nostrum fratrem suum, violans pactum patrum nostrorum?

11. Transgressus est Juda, et abominatio facta est in Israel et in Jerusalem, quia contaminavit Judas sanctificationem Domini, quam dilexit, et habuit filiam dei alieni.

12. Disperdet Dominus virum qui fecerit hoc, magistrum et discipulum de tabernaculis Jacob, et offerentem munus Domino exercituum.

13. Et hoc rursum fecistis : Operiebatis lacrymis altare Domini, fletu et mugitu, ita ut non respiciam ultra ad sacrificium, nec accipiam placabile quid de manu vestra.

14. Et dixistis : Quam ob causam ? Quia Dominus testificatus est inter te et uxorem pubertatis tuæ, quam tu despe-

mprise-t-il son frère, en violant l'alliance de nos pères ?

11. Juda a transgressé, et l'abomination a été commise dans Israël et dans Jérusalem ; car Juda a souillé le peuple consacré au Seigneur, et qui lui était cher, et il a épousé la fille d'un dieu étranger.

12. Le Seigneur retranchera des tentes de Jacob l'homme qui aura fait cela, qu'il soit maître ou disciple, et quelques dons qu'il offre au Seigneur des armées.

13. Voici encore ce que vous avez fait : Vous avez couvert l'autel du Seigneur de larmes, de pleurs et de cris ; c'est pourquoi je ne regarderai plus les sacrifices, et je ne recevrai de votre main rien qui puisse m'apaiser.

14. Et vous avez dit : Pour quel motif ? Parce que le Seigneur a été témoin entre toi et l'épouse de ta jeu-

cit » est *bāgād*, être infidèle à quelqu'un, le tromper. Il fait allusion, d'après le contexte, à l'injure spéciale qu'un Juif faisait à ses coreligionnaires en répudiant sa femme, leur sœur ou leur fille. Il retentit à travers tout ce passage, dont il est comme la note dominante (comp. les vers. 11, 14, 15 et 16, dans l'hébreu).

11-12. Un premier aspect du crime en question, et le châtement qui viendra infailliblement. — *Transgressus est...*, *abominatio...* Détail grave et solennel. L'accumulation des synonymes relève la grandeur de l'offense. C'est la nation sainte elle-même qui est désignée par les mots *sanctificationem Domini* (hébr. : le sanctuaire de Jéhovah). Cf. Ex. xix, 6 ; Deut. vii, 6 et xiv, 2 ; Jer. ii, 3, etc. Juda s'est donc souillé lui-même, oubliant sa dignité. — *Quam dilexit* est une autre circonstance aggravante. — *Et habuit...* Après ces divers préambules, le péché spécial que Dieu condamné si fortement est enfin nommé : les Juifs d'alors ne craignaient pas d'épouser des païennes, malgré l'interdiction très formelle de la loi. Cf. Ex. xxxiv, 15-16 ; Deut. vii, 3-4 ; III Reg. xi, 2. L'expression *filiam dei alieni* a été choisie à dessein, pour mieux faire ressortir ce qu'il y avait de choquant dans de telles unions : les fils du vrai Dieu épousant les filles (c.-à-d., les adoratrices) des faux dieux ! « Celui qui épouse une païenne est comme s'il devenait le gendre d'une idole, » dit un ancien proverbe juif. Sur la fréquence de ces mariages à l'époque de Malachie, voyez Esdr. ix-x ; Neh. x, 30 et xiii, 23-28. — *Disperdet...* (vers. 12). La punition éclatera, et elle sera terrible. L'hébreu emploie l'optatif : Que le Seigneur extirpe l'homme... — *Magistrum et discipulum*. Saint Jérôme adopte ici l'interprétation rabbinique des mots *er v'ōneh* ; à la lettre : Celui qui éveille et celui qui répond. Le maître éveille les idées dans l'esprit de ses disciples, et ceux-ci répondent à ses questions. Mais il est beaucoup plus probable

que l'allusion porte sur l'ancienne coutume d'après laquelle les gardiens de nuit interpellaient les passants qu'ils rencontraient dans les rues, afin de constater leur identité. En toute hypothèse, c'est là une locution proverbiale, qui désigne le peuple dans sa totalité : aucun des coupables ne demeurera impuni. Le chaldéen et le syriaque traduisent : Le fils et le fils du fils. Les LXX ont lu : *ad y'sāneh*, jusqu'à ce qu'il soit humilié. — *De tabernaculis...* C.-à-d., du sein de la nation théocratique. — *Et offerentem...* Fussent-ils prêtres, les Juifs incriminés n'échappèrent point à la sentence. Comp. Neh. xiii, 28, où nous lisons que ce cas n'était nullement chimérique.

13-16. Un second aspect du crime. Le prophète reproche maintenant aux Juifs de divorcer sous des prétextes futiles avec leurs premières femmes. — *Hoc rursum...* C.-à-d. : Voici encore ce que vous faites, un nouveau crime que vous ajoutez au précédent. — *Operiebatis...* Les malheureuses femmes, répudiées en grand nombre, avaient fait monter leurs plaintes et leurs protestations vers Dieu. Par une métaphore hardie, l'écrivain sacré suppose que leurs larmes étaient tombées sur l'autel des holocaustes, et avaient rendu odieuses au Seigneur les victimes que lui offraient les maris coupables (*ita ut...*). — *Sacrificium* est encore représenté en hébreu par le mot *minhāh*. Cf. i, 10 et 11. — *Et dixistis...* (vers. 14). Comme précédemment (cf. i, 2, 6<sup>b</sup>, 13), les coupables osent demander compte à Dieu de sa sévérité. — Il leur répond nettement : *Quia... testificatus...* Mieux : Le Seigneur a été témoin. C'est devant lui, en effet, que se contractaient les mariages des fils et des filles de son peuple, et que les époux se juraient mutuellement fidélité. L'alliance matrimoniale était donc doublement sacrée. Cf. Gen. ii, 24 ; Tob. vii, 15 ; Prov. ii, 17, etc. — A ce motif, emprunté à la foi, Malachie en ajoute un second, tiré du domaine de

nesse, que tu as méprisée, bien qu'elle fût ta compagne et l'épouse de ton alliance.

15. N'est-elle pas l'ouvrage du même Dieu, et n'est-ce pas son souffle qui l'a animée? Et que demande cet *auteur* unique, sinon une race d'enfants de Dieu? Conservez donc votre esprit, et ne méprisez pas la femme de ta jeunesse.

16. Vous direz peut-être : Lorsque tu auras conçu de la haine contre elle, dit le Seigneur, Dieu d'Israël, renvoie-la; mais l'iniquité couvrira son vêtement, dit le Seigneur des armées. Gardez donc votre esprit, et ne méprisez pas vos femmes.

17. Vous avez fait souffrir le Seigneur par vos discours, et vous avez dit : En

xisti, et hæc particeps tua, et uxor fœderis tui.

15. Nonne unus fecit? et residuum spiritus ejus est? Et quid unus querit, nisi semen Dei? Custodite ergo spiritum vestrum, et uxorem adolescentiæ tuæ noli despiciere.

16. Cum odio habueris, dimitte, dicit Dominus, Deus Israel; operiet autem iniquitas vestimentum ejus, dicit Dominus exercituum. Custodite spiritum vestrum, et nolite despiciere.

17. Laborare fecistis Dominum in sermonibus vestris, et dixistis : In quo eum

la nature : *uxorem pubertatis*... Expression délicate, qui rappelait au mari son premier amour et les chastes tendresses de sa jeune épouse. Cf. Prov. v, 18; Jer. ii, 2. — *Hæc particeps*... Hébr. : Elle est ton associée. — *Uxor fœderis*... Et l'on n'avait pas le droit de rompre ce contrat sans de très graves raisons. — Les versets 15 et 16 présentent d'assez grandes difficultés au commentateur. On en a donné de nombreuses interprétations. L'idée générale qu'ils expriment, c'est qu'il faut entièrement renoncer à de pareils divorces; la dernière ligne de chacun d'eux contient une très pressante exhortation en ce sens. — *Nonne unus...*? D'après divers commentateurs, nous entendrions ici une objection des Juifs. N'y a-t-il pas, demanderaient-ils, un personnage célèbre qui a précisément épousé une étrangère, alors qu'il était encore en parfaite possession de son esprit (et *residuum*...)? Ils feraient allusion à Abraham et à son union avec Agar (cf. Gen. xvi, 1 et ss.). Le Targum insère formellement le nom du saint patriarche dans le texte. L'hébreu se traduit littéralement ainsi : Et pas un seul n'a fait (cela), et un reste d'esprit en lui. Ce qui signifie : Pour se conduire de la sorte, et renvoyer l'épouse de sa jeunesse, en vue de s'unir à une étrangère, il faut n'avoir pas un reste de bon sens. Telle nous paraît être la meilleure explication de ces paroles. Nous la préférons de beaucoup à la suivante : N'est-ce pas le même Dieu qui a créé la femme aussi bien que l'homme? N'a-t-il pas soufflé dans les narines d'Ève le reste de l'esprit vital? Que l'homme et la femme demeurent donc étroitement unis. — *Et quid unus...*? Même partage de sentiments à propos de cette seconde phrase. D'après les uns, elle contient la réponse de Dieu à l'objection des Juifs : Il est vrai qu'Abraham a épousé une païenne; mais, en agissant ainsi, il cherchait à avoir la postérité que Dieu lui avait promise (*semen Dei*). Selon d'autres : Et pourquoi Dieu a-t-il créé un couple unique? C'est qu'il voulait une race pure et sainte, telle que la procure plus facilement l'unité du mariage. — *Custo-*

*dite*... L'exhortation. Gardez-vous de perdre l'esprit de Dieu, et, pour cela, soyez fidèles à l'unité du mariage : *uxorem... noli... (despicere)*; d'après l'hébreu, être infidèle. — *Cum odio*... (vers. 16). Suivant la Vulgate, nous aurions ici une nouvelle objection des Juifs : Est-ce que Dieu lui-même ne nous a pas permis le divorce, lorsque nos femmes nous déplaisent? Cf. Deut. xxv, 1 et ss. Mais l'hébreu exprime un autre sens, qui cadre beaucoup mieux avec le contexte, puisque le prophète prêche ici très fortement la stabilité dans le mariage : Car je hais la répudiation, dit le Seigneur. Sans doute, le divorce était autorisé dans certains cas; mais ce n'était là qu'une concession faite à « la dureté de leurs cœurs ». Cf. Matth. xix, 8. — *Operiet... vestimentum*... Par les divorces faciles et criminels, les Juifs se souillaient complètement. Variante dans l'hébreu, où ces mots dépendent encore du verbe « hâïr » : Et (je hais) celui qui couvre de violence son vêtement. D'après de nombreux interprètes, le substantif *vêtement* serait pris dans un sens métaphorique, et désignerait l'épouse injustement et violemment répudiée. Mais tout s'explique fort bien sans cette explication trop cherchée : traiter ainsi sa femme, c'est se déshonorer soi-même par une violence cruelle. — *Custodite*... Comp. le vers. 15<sup>b</sup> et le commentaire. — *Nolite despiciere*. Hébr. : Ne soyez pas infidèles (à vos épouses).

5<sup>e</sup> Le sens moral même a dégénéré en Israël. II, 17.

17. Murmures insolents des Juifs contre la justice divine. — *Laborare fecistis*... C.-à-d., vous avez fatigué, ennuyé... Anthropomorphisme énergique. — *In sermonibus*... par leur langage tout imprégné d'incrédulité, ainsi qu'il sera dit à la ligne suivante. L'esprit de mécontentement, de critique, envahissait peu à peu les Juifs, parce que les promesses de prospérité que le Seigneur avait adressées aux générations précédentes ne se réalisaient pas assez promptement à leur gré, et ils allaient, dans leur audace coupable, jusqu'à attaquer Dieu lui-même au sujet de

fecimus laborare? In eo quod dicitis : Omnis qui facit malum bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent; aut certe ubi est Deus iudicii?

quoi l'avons-nous fait souffrir? En ce que vous avez dit : Quiconque fait le mal est bon aux yeux du Seigneur, et ce sont de telles gens qui lui plaisent; ou si cela n'est pas, où est le Dieu du jugement?

## CHAPITRE III

1. Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam; et statim veniet ad templum suum Dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum.

1. Voici que j'envoie mon ange, et il préparera la voie devant ma face; et aussitôt viendra dans son temple le Dominateur que vous cherchez, et l'ange de l'alliance que vous désirez. Voici qu'il vient, dit le Seigneur des armées.

sa manière de gouverner le monde. — *Diastasis* : *In quo...*? Nouvelle question arrogante. Comp. le verset 14<sup>e</sup>. — *In eo quod...* Le prophète leur répond en citant leurs propres réflexions blasphématoires : *Omnes qui... malum...* Parce que les païens jouissaient, comme il arrive souvent aux pécheurs durant leur vie, d'une situation brillante et florissante, les Juifs prétendaient que Dieu favorisait ouvertement ces impies, et qu'il mettait en eux son bon plaisir : *bonus... in conspectu...* — *Aut certe...* Restriction qui n'est pas moins criminelle que l'assertion à laquelle elle sert de palliatif.

### DEUXIÈME PARTIE

Oracles relatifs à l'institution de la nouvelle Alliance. III. 1 — IV. 6.

Quoique les magnifiques promesses abondent dans ces deux chapitres, le ton général est cependant encore celui du blâme et de la menace; ce qui se conçoit sans peine, à la suite du triste tableau qui vient d'être mis sous nos yeux. L'œuvre judiciaire du Messie y est vigoureusement décrite.

1<sup>o</sup> L'apparition future du Messie et les merveilleux effets de régénération qu'elle produira. III. 1-6.

CHAP. III. — 1. Le précurseur et le Messie. — *Ecce ego...* Il y a beaucoup de majesté et de solennité dans ces paroles de Jéhovah, qui répondent aux réflexions sceptiques des Juifs (cf. II, 17). Ceux-ci demandaient, à demi incrédules : Où est donc le Dieu de justice? Ils apprennent maintenant qu'il ne tardera pas à se manifester, que déjà il prend ses mesures pour cela, puisqu'il se dispose à envoyer son héraut, qui lui préparera les voies. — *Mitto*. L'emploi du présent est significatif : la chose annoncée est tellement certaine, qu'elle est traitée comme si elle se réalisait déjà. — *Angelum meum*. Hébr. : *mal'akt*, mon messager. Le prophète joue très vraisemblablement ici sur son nom. — Les mots *præparabit viam...* sont un écho d'Isaïe, XL, 3 (voyez la note). Le messager en question est donc le

même dans les deux oracles, c.-à-d., le précurseur du Messie, Jean-Baptiste. Nous avons sur ce point le témoignage de Jésus-Christ lui-même. Cf. Matth. XI, 10; Marc. I, 2; Luc. VII, 27. C'est bien à tort que plusieurs commentateurs ont appliqué ce trait à « l'ensemble des prophètes »; car il s'agit de l'avenir, non du passé, et d'un messager unique, déterminé. — *Et statim*. L'hébreu signifie plutôt : soudain, tout à coup (LXX : *ἐξαίφνης*); au moment où l'on s'y attendra le moins. — *Ad templum...* Hébr. : A son palais. Le temple de Jérusalem était regardé comme le palais du Dieu-roi; saint Jérôme a donc bien traduit la pensée. Naguère Aggée (II, 8-10) avait précisément encouragé ses concitoyens à bâtir promptement ce temple, en leur promettant qu'il serait honoré par la présence du Messie. — *Dominator*. Dans l'hébreu : *hâ-'Adôn*. Le mot *'adôn*, seigneur, maître, précédé de l'article, n'est employé que huit fois dans la Bible (cf. Ex. XXIII, 17, et XXXIV, 23; Is. I, 24; III, 1; x, 16 et 33; xix, 4), et toujours, excepté en ce seul passage de Malachie, il est accompagné d'un nom divin; mais ici également il désigne le Seigneur, puisque le dominateur en question vient « à son temple », et puisqu'il est représenté comme celui que les Juifs cherchaient (*quem vos...*), lequel n'était autre que « le Dieu du jugement » (cf. II, 17<sup>b</sup>). Nous avons donc, en cet endroit, un témoignage très net en faveur de la divinité du Messie. — *Angelus testamenti...* Hébr. : le messager de l'alliance. Ce personnage, qui est, comme le montre le parallélisme, identique au « dominator » dont la venue vient d'être prophétisée, diffère donc absolument de celui que Dieu a appelé « mon messager » en tête du verset. Leurs rôles sont tout à fait distincts : l'un ne sera qu'un héraut, un précurseur; l'autre sera le médiateur de la nouvelle Alliance, le Messie, Dieu et homme tout ensemble. Cf. Jer. XXXI, 31; Hébr. IX, 15. — *Quem... vultis*. Il y a de l'ironie dans ces mots, de même que dans l'expression parallèle « quem quæritis ». — *Ecce venit*. Répétition solennelle, qui met le sceau de l'infailibilité divine sur la promesse.

2. Qui pourra penser au jour de son avènement, et qui pourra soutenir sa vue? Car il sera comme le feu qui fond les métaux, et comme l'herbe des fougères.

3. Il s'assoiera comme celui qui fond et qui épure l'argent; il purifiera les fils de Lévi, et il les rendra purs comme l'or et comme l'argent, et ils offriront des sacrifices au Seigneur dans la justice.

4. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem sera agréable au Seigneur, comme aux jours anciens et comme aux années d'autrefois.

5. Alors je m'approcherai de vous pour le jugement, et je serai un prompt

2. Et quis poterit cogitare diem adventus ejus, et quis stabit ad videndum eum? Ipse enim quasi ignis confians, et quasi herba fullonum.

3. Et sedebit confians, et emundans argentum; et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum et quasi argentum, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia.

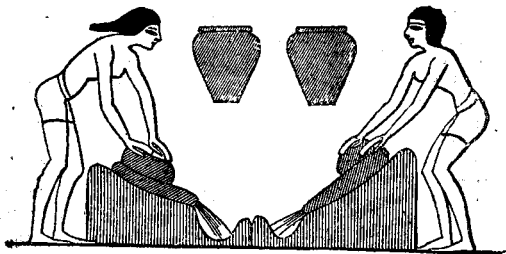
4. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui.

5. Et accedam ad vos in iudicio, et ero testis velox maleficis, et adulteris,

2-6. L'activité du Messie et ses admirables résultats. Elle sera d'abord dirigée contre les ministres sacrés, dont nous avons vu plus haut la conduite infâme; elle les purifiera par le châtement, de sorte que leurs sacrifices seront de nouveau agréables à Jéhovah (vers. 2-4). — *Quis poterit...?* Hébr.: Qui supportera le jour...? Cf. Joel, II, 11<sup>b</sup>. Grave parole, bien capable de faire réfléchir ceux qui réclamaient avec tant de hauteur la prompt apparition du souverain Juge (cf. II, 17<sup>b</sup>; Ez. XXXIV, 20; Zach. XIII, 9, etc.). Il viendra, terrible pour les méchants. Comp. Matth. III, 10-12, où saint Jean-Baptiste trace un portrait tout semblable du Messie. — *Quis stabit ad...?* Hébr.: Qui se tiendra debout (attitude de la confiance) lorsqu'il sera vu (lorsqu'il se manifestera)? — *Ipse enim...* Motif pour lequel son avènement sera si redoutable. — *Quasi ignis...* Hébr.: Comme le feu du fondeur. Emblème d'une opération qui purifie, mais d'une manière violente. Cf. Ps. XI, 7; xvi, 8; Lxx, 10; Eccli. II, 5, etc. — *Quasi herba...* Autre

comparaison, qui est aussi très expressive. Cf. Jer. II, 22. Pour nettoyer les étoffes, les anciens les plaçaient dans des baquets remplis d'eau, et ils les fousaient ou les battaient vigoureusement (Atl. archéol., pl. XLV, fig. 1, 3, 8, 9). On faisait auparavant dissoudre dans l'eau une substance alcaline, qui remplaçait notre savon. Les plantes employées le plus souvent pour cette opération (hébr.: l'herbe de *boré*) étaient la « Saponaria officinalis », le « Salsola kali » et la Salicorne (Atl. d'hist. nat., pl. XVIII, fig. 6 et 8). — Le vers. 3 développe en termes dramatiques la première de ces deux comparaisons: *sedebit confians...*; assis auprès de son creuset, à la façon d'un diligent orfèvre (Atl. archéol., pl. XLVI, fig. 10). — *Purgabit... Levi.* Nous avons vu plus haut, I, 6-II, 9, combien les prêtres juifs avaient besoin d'être purifiés. C'est par eux, « par la maison de Dieu, que commence le juge-

ment. » — *Colabit*: il passera au filtre. L'hébreu dit simplement: il purifiera. — Heureux résultats de cette purification: *erunt... offerentes... in justitia*; ils redeviendront dignes de leurs saintes fonctions. Cf. Deut. XXXIII, 19; Ps. IV, 6, etc. Il a été prédit ci-dessus, I, 10-11, que les sacrifices mosaïques devaient être abolis. Dieu ne retire point ici sa menace; mais il emploie, dans ce verset et dans le suivant, un langage figuré, pour décrire, d'une manière que le peuple



Foulons égyptiens. (D'après une peinture de tombeau.)

juif pouvait comprendre aisément, la perfection de l'unique sacrifice de la nouvelle Alliance. — *Sacrificia.* L'hébreu a encore le substantif *minhâh*, si cher à Malachie. De même à la ligne suivante. — *Et placebit...* (vers. 4). Littéralement dans l'hébreu: sera doux. — *Sicut dies sæculi, et...* Mieux: Comme aux jours d'autrefois et comme aux années anciennes; c.-à-d., comme aux meilleures époques de l'ancienne Alliance. — *Et accedam...* La menace éclate de nouveau (vers. 6-8), et cette fois, contre la nation juive tout entière. — *In iudicio.* Plutôt, d'après l'hébreu: Pour le jugement (le châtement). Telle est la réponse qui sera faite à la provocation des Juifs. Cf. II, 17<sup>b</sup>. — *Testis velox.* Promptitude avec laquelle Dieu viendra juger et punir. Le nom de témoin est remarquable ici. Jéhovah sera en même temps juge et témoin. — *Maleficis, et...* Énumération des principaux crimes

et perjuris, et qui calumniantur mercenarii, viduas, et pupillos, et opprimunt peregrinum, nec timuerunt me, dicit Dominus exercituum.

6. Ego enim Dominus, et non mutor; et vos, filii Jacob, non estis consumpti.

7. A diebus enim patrum vestrorum recessistis a legitimis meis, et non custodistis. Revertimini ad me, et revertar ad vos, dicit Dominus exercituum. Et dixistis : In quo revertemur ?

8. Si affliget homo Deum, quia vos configitis me ? Et dixistis : In quo configimus te ? In decimis et in primitiis.

9. Et in penuria vos maledicti estis, et me vos configitis, gens tota.

10. Inferte omnem decimam in horreum, et sit cibus in domo mea ; et probate me super hoc, dicit Dominus :

témoin contre les enchanteurs, les adultères et les parjures, contre ceux qui retiennent par violence le salaire du mercenaire, et qui oppriment les veuves, les orphelins et les étrangers, et qui ne me craignent pas, dit le Seigneur des armées.

6. Car je suis le Seigneur, et je ne change pas ; et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés.

7. Dès les jours de vos pères vous vous êtes écartés de mes ordonnances, et vous ne les avez pas gardées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit le Seigneur des armées. Et vous avez dit : En quoi reviendrons-nous ?

8. Un homme peut-il outrager son Dieu comme vous m'avez outragé ? Et vous avez dit : En quoi nous avons-nous outragé ? Par les dîmes et par les prémices.

9. Vous avez été maudits et appauvris, parce que vous m'outragez, toute la nation.

10. Apportez toutes les dîmes dans mes greniers, et qu'il y ait des aliments dans ma maison ; puis mettez-moi à l'é-

contre lesquels il sévira. Ils sont tous explicitement condamnés par la loi : la sorcellerie (cf. Ex. xxii, 18) ; l'adultère (cf. Ex. xx, 14 ; Lev. xx, 10 ; Deut. xxii, 22), le parjure (cf. Lev. xix, 12), l'injustice envers les artisans (*qui calumniantur...* ; hébr. : ceux qui oppriment le salaire... ; cf. Lev. xix, 13, et Deut. xxiv, 14-15), l'oppression des veuves et des orphelins (cf. Ex. xxii, 22-24), la dureté envers les étrangers (cf. Deut. xxiv, 17 et xxvii, 19). — *Nec timuerunt...* C'est ce manque de crainte qui avait encouragé les coupables. — *Ego... non mutor.* (vers. 6). Parole très profonde. Jéhovah aurait pu anéantir son peuple rebelle ; mais, étant immuable dans ses promesses, il sera fidèle malgré tout à celles qu'il a faites autrefois aux « fils de Jacob » (nom caractéristique dans ce passage) : c'est pourquoi, tout en les châtiât, il ne les exterminera pas. Cf. Pa. LXXXVIII, 28-37.

2° Les bénédictions nouvelles. III, 7-12.

7-9. Les Juifs sont sévèrement blâmés pour avoir cessé de payer la dîme et les prémices. — *A diebus... patrum...* La culpabilité du peuple théocratique ne datait pas du moment présent. Durant tout le cours de leur histoire ils avaient désobéi aux préceptes divins (*legitimis...*). — *Revertimini...* Exhortation au repentir, accompagnée d'une promesse pleine de bonté (*et revertar...*). Le Seigneur est prêt à leur pardonner. Cf. Zach. i, 3. — *Et dixistis...* Encore une objection insolente de ces hommes « à l'innocence feinte ». — *In quo... ?* Comme si leur conduite eût été parfaite en tous points ! — Réponse de Jéhovah : *Si affliget...* (vers. 8). Dans la Vulgate,

les verbes « affligere » et « configere » ont le sens d'outrager, peiner vivement. L'hébreu n'emploie qu'une seule expression, *qāba*, qui signifie frauder : Est-ce que l'homme fraude (c.-à-d., a le droit de frauder) Dieu, pour que vous me fraudiez ? Ces mots vont être immédiatement expliqués. — *In quo configimus...* ? De nouveau, dans l'hébreu : En quoi l'avons-nous fraudé ? — Rien de plus clair que la réponse faite à cette question arrogante : *In decimis et...* Sur la négligence avec laquelle les contemporains de Malachie payaient les différentes espèces de dîmes, voyez Neh. xiii, 10-14. L'équivalent hébreu de *primitiis* est *frāmāh* ; c'était la part qui revenait aux prêtres dans plusieurs sacrifices. Cf. Lev. viii, 14, 32-34 ; x, 14, etc. — *In penuria...* (vers. 9). Le châtiement de cette avarice sacrilège ne s'était pas fait attendre. Hébr. : Vous avez été maudits de malediction. La Vulgate donne bien le sens. Comp. le vers. 11 et ii, 2. — *Me... configitis.* Hébr. : Vous me fraudez. Voyez le vers. 8<sup>a</sup> et la note. — *Gens tota.* La faute était donc pour ainsi dire nationale, ce qui en augmentait la gravité.

10-12. Que l'on se mette désormais en règle à ce double point de vue, et le Seigneur rendra son peuple riche et prospère comme autrefois. — *Inferte... decimam.* L'adjectif *omnem* est très accentué : absolument toutes les dîmes prescrites par la loi. — *In horreum* : dans les magasins du temple destinés à cet usage. Cf. II Par. xxxi, 11 ; Neh. x, 38-39 ; xii, 44 ; xiii, 12-13. — *Cibus* : des aliments pour les ministres sacrés. — *Et probate me...* Langage de la plus tou-

preuve à ce sujet, dit le Seigneur, *et vous verrez* si je ne vous ouvre pas les cataractes du ciel, et si je ne répands pas sur vous ma bénédiction en abondance.

11. Pour vous, je réprimanderai celui qui dévore, et il ne gâtera plus les fruits de votre terre, et il n'y aura pas de vigne stérile dans les champs, dit le Seigneur des armées.

12. Alors toutes les nations vous diront bienheureux; car vous serez un pays de délices, dit le Seigneur des armées.

13. Les paroles que vous dites contre moi se multiplient, dit le Seigneur.

14. Et vous dites : Qu'avons-nous dit contre vous? Vous avez dit : C'est en vain que l'on sert Dieu; qu'avons-nous gagné à garder ses préceptes, et à marcher avec tristesse devant le Seigneur des armées?

15. Maintenant donc nous dirons bienheureux les arrogants, car ils s'établissent en commettant l'impiété; ils ont tenté Dieu, et ils sont sauvés.

si non aperuero vobis cataractas cæli, et effudero vobis benedictionem usque ad abundantiam.

11. Et increpabo pro vobis devorantem, et non corrumpet fructum terræ vestræ, nec erit sterilis vinea in agro, dicit Dominus exercituum.

12. Et beatos vos dicent omnes gentes; eritis enim vos terra desiderabilis, dicit Dominus exercituum.

13. Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus.

14. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te? Dixistis : Vanus est qui servit Deo; et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum?

15. Ergo nunc beatos dicimus arrogantes, siquidem ædificati sunt facientes impietatem; et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt.

chante condescendance : Dieu consent à être mis à l'épreuve sur le point qu'il va indiquer. — *Aperuero... cataractas*. Sur cette locution, voyez Gen. vii, 11; viii, 2, etc. En Orient, l'abondance des récoltes est subordonnée à l'abondance des pluies. — Le mot *benedictionem* désigne ici, d'après le contexte, une fertilité extraordinaire des champs. — *Usque ad abundantiam*. Littéralement dans l'hébreu : Jusqu'au manque de suffisance. Ce qui signifie, d'après les uns : De telle sorte qu'il n'y ait plus de pauvreté dans le pays. Mieux, d'après les autres : Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place dans les greniers. Les LXX affaiblissent la pensée : Jusqu'à ce que cela suffise. — *Et increpabo...* (vers. 11). Non seulement les récoltes seront abondantes, mais Dieu aura soin de les préserver contre les nombreux insectes qui les dévorent. Le nom pittoresque de *devorantem* convient particulièrement aux sauterelles, dont la gloutonnerie est insatiable. Cf. Joel. i, 4, 7, etc. — *Nec erit sterilis...* La vendange ne sera pas moins consolante que la moisson. — *Et beatos...* (vers. 12). Les Juifs seront tellement bénis de Dieu sous le rapport temporel, que les païens envieront leur bonheur. Cf. Is. Lxii, 4; Zach. viii, 13. — *Terra desiderabilis*. Hébr. : une terre de bon plaisir. C.-à-d., d'après divers interprètes : un pays aimé et favorisé du Seigneur. Selon d'autres : un pays de délices. Cf. Dan. xi, 16 et Zach. vii, 14.

3<sup>e</sup> Le nouveau peuple, purifié de ses anciennes souillures. III, 13-18.

Cet alinéa met en contraste le sort différent des justes et des impies.

13-15. Le prophète met d'abord sous nos yeux la partie la moins bonne de la communauté

juive, et nous fait entendre ses murmures impies contre Jéhovah. — *Invaluerint verba...* C.-à-d. : Tes paroles ont été violentes contre moi (il faudrait « contra » au lieu de *super*, qui est trop faible). — *Et dixistis...* (vers. 14). L'objection accoutumée. Cf. vers. 7, 8, etc. — *Quid locuti...* Dans l'hébreu : De quoi nous sommes-nous entretenus contre toi? Ils comprennent que Dieu ne leur reproche pas seulement des murmures intimes, individuels, mais, ce qui était plus grave, des conversations dans lesquelles ils se permettaient de critiquer ensemble sa conduite à leur égard. — *Dixistis : Vanus...* Plutôt, d'après l'hébreu : C'est en vain que l'on sert Dieu. Ces mercenaires ne servaient donc point le Seigneur pour lui-même, mais pour le profit qu'ils attendaient de leurs hommages : *et quod emolumentum...*? — *Ambulavimus tristes...* Allusion aux jeûnes volontaires qu'ils s'imposaient (cf. Is. Lviii, 2-8; Math. vi, 16), ou aux vêtements sombres qu'ils portaient en signe de contrition et d'humilité. Voilà bien les ancêtres de ces Pharisiens qui feront consister toute la religion dans des pratiques extérieures. — *Ergo nunc...* (vers. 15). Conclusion audacieuse qu'ils déduisent de l'innuité apparente de leurs actes religieux : les palais superbes (*arrogantes*) sont les plus heureux des humains. La preuve de cette assertion criminelle vient aussitôt : *siquidem...* — *Ædificati sunt* est une métaphore très expressive pour marquer une solide prospérité. — *Tentaverunt Deum*. Ici, tenter Dieu, c'est se permettre des actes qui devaient nécessairement provoquer sa colère et attirer ses vengeances. Mais le contraire a eu lieu, disent ces blasphémateurs : *et salvi...*

16. Tunc locuti sunt timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo; et attendit Dominus, et audivit, et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus.

17. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die quo ego facio, in peculium, et parcam eis, sicut parcat vir filio suo servienti sibi.

18. Et convertimini, et videbitis quid sit inter justum et impium, et inter servientem Deo et non servientem ei.

16. Alors ceux qui craignent le Seigneur se sont parlé l'un à l'autre; et le Seigneur a été attentif, il a écouté, et un livre de souvenir a été écrit devant lui pour ceux qui craignent le Seigneur, et qui pensent à son nom.

17. Ils seront pour moi, dit le Seigneur des armées, au jour où j'agirai, le peuple que je me réserve; et je les épargnerai, comme un père épargne son fils qui le sert.

18. Et de nouveau vous verrez alors quelle différence il y a entre le juste et l'impie, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert pas.

## CHAPITRE IV

1. Ecce enim dies veniet succensa quasi caminus; et erunt omnes superbi et omnes facientes impietatem stipula, et inflammabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non derelinquet eis radicem et germen.

2. Et orietur vobis timentibus nomen

1. Car voici, il viendra un jour embrasé comme une fournaise; tous les superbes et tous ceux qui commettent l'impiété seront de la paille, et ce jour qui vient les embrasera, dit le Seigneur des armées; il ne leur laissera ni germe ni racine.

2. Et le soleil de justice se lèvera

16-18. Conduite bien différente et récompense des Israélites fidèles. — *Tunc locuti...* Dans l'hébreu : Alors se sont entretenus... Voyez la note du vers. 14. Conversation tout opposée à celle que nous venons d'entendre, car elle se passe entre les membres les plus saints de la nation théocratique (*timentes Deum*). Le prophète n'en indique pas directement le sujet; mais elle était tout à fait de nature à plaire au Seigneur, puisqu'il l'approuve pleinement : *et attendit...* Les justes s'exaltaient sans doute à se confier en Dieu de toutes leurs forces, malgré les épreuves de l'heure présente, et ils protestaient contre les paroles amères et injustes de leurs concitoyens. — *Scriptus est...* C'est Jéhovah qui avait fait écrire par ses anges, dans ce livre idéal où sont consignées les actions des hommes, ce que ces pieux Israélites avaient opéré et dit pour sa gloire. Cf. Ex. xxxii, 32; Ps. lv, 9; Dan. vii, 10, etc. — *Liber monumenti*. Hébr. : un livre de souvenir. — *Timentibus*. Le datif signifie : en faveur de... — *Cogitantibus* : ceux qui aimaient et servaient fidèlement le Seigneur. — *Et erunt...* De quelle manière Dieu récompensera cette fidélité (vers. 17). — *In peculium* : une propriété spéciale, dans laquelle on se complait. Comp. Ex. xix, 25; Deut. vii, 6, etc., où cette expression est employée pour désigner toute la nation théocratique. — *In die qua...* Nuance dans l'hébreu : Au jour que (« quam ») je ferai; c.-à-d., au jour terrible que ma colère prépare. D'après la Vulgate : Au jour où j'agirai comme juge. C'est le même sens. — *Parcam...* *sicut...* *filio*.

Rapprochement d'une grande délicatesse. Jéhovah témoignera à ses fidèles serviteurs toutes les tendresses et toutes les attentions d'un père satisfait. — *Convertimini et videbitis*. Hébraïsme : Vous verrez de nouveau. — *Quid...* et *inter...* Ils comprendront, d'une manière pratique et expérimentale, la différence que Dieu met entre le juste et l'impie; en effet, ils seront épargnés, comme il vient d'être dit, tandis que les méchants seront sévèrement châtiés. Cette pensée va être aussitôt développée (iv, 1 et ss.).

4° Le jour du Seigneur, le soleil de justice et le prophète Élie, iv, 1-6.

CHAP. IV. — 1. Le jour du jugement divin, effroyable pour les pécheurs. — *Dies*. L'hébreu a l'article : « le jour » du châtement, qui a été mentionné deux fois déjà (cf. iii, 2, 17). — *Succensa quasi...* Image qui exprime avec vigueur le châtement des impies soit du monde juif, soit du monde païen (*superbi et omnes...*). Des blasphémateurs insensés les avaient naguère proclamés bienheureux (cf. iii, 15); ils seront au contraire brûlés comme la paille des céréales (*stipula*). Nous trouvons la même figure sur les lèvres du Précurseur, pour désigner l'activité judiciaire du Messie; cf. Matth. iii, 12 et Luc. iii, 17. — *Radicem et germen*. Hébr. : (il ne leur laissera) ni racine ni rameau. Les méchants sont comparés à un arbre qui périclite entièrement, de la base au sommet. Cf. Is. v, 24.

2-4. Apparition du soleil de justice, qui procurera aux bons toute sorte de bénédictions. Salissant contraste avec ce qui précède. — *Sol ju-*

pour vous qui avez craint mon nom, et le salut sera sous ses ailes; vous sortirez alors, et vous bondirez comme les veaux d'un troupeau.

3. Et vous foulerez les impies, lorsqu'ils seront comme de la cendre sous la plante de vos pieds, en ce jour où j'agirai, dit le Seigneur des armées.

4. Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui ai donnée sur l'Horeb, pour tout Israël, avec mes préceptes et mes ordonnances.

5. Voici, je vous enverrai Élie, le prophète, avant que vienne le grand et l'épouvantable jour du Seigneur.

6. Et il ramènera le cœur des pères à leurs fils, et le cœur des fils à leurs pères, de peur que je ne vienne et ne frappe le pays d'anathème.

meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus; et egrediemini, et salietis sicut vituli de armento.

3. Et calcabitis impios, cum fuerint cinis sub planta pedum vestrorum, in die qua ego facio, dicit Dominus exercituum.

4. Mementote legis Moysi, servi mei, quam mandavi ei in Horeb ad omnem Israel, præcepta et judicia.

5. Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequam veniat dies Domini magnus et horribilis.

6. Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum; ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.

*stittæ* est une magnifique métaphore, que l'Église chrétienne a toujours appliquée au Messie, grâce auquel devait briller ici-bas la parfaite justice. Mais cet astre radieux et bienfaisant ne se lèvera que pour les bons (*vobis timentibus...*; cf. III, 16-18); les pécheurs impénitents ne jouiront pas de ses clartés. — *Et sanitas...* « Comme le soleil levant répand la lumière et la chaleur, de sorte que tout ce qui est sain dans la nature revit et relève la tête, tandis que les plantes dénudées de racines profondes sont brûlées et se dessèchent, ainsi l'avènement du roi de justice, qui récompensera les bons et punira les méchants, chacun selon ses mérites, dissipera toutes les ténèbres du doute, et guérira toutes les blessures qu'avait infligées aux cœurs des justes l'injustice apparente qui semble parfois diriger les affaires humaines. » — *Pennis* est une gracieuse métaphore, pour désigner les rayons du soleil. Comp. Ps. cxxxviii, 9 : les ailes de l'aurore. — *Et egrediemini...* Le prophète continue de décrire en termes dramatiques les heureux effets, pour les bons, de l'apparition du soleil de justice. — *Salietis sicut...* Rien n'est plus joyeux et plus folâtre qu'un jeune veau dans un pâturage. Cf. Ps. xxvii, 8. — *De armento*. Hébr. : (des veaux) qu'on engraisse. — *Calcabitis...* (vers. 3). Triomphe complet des justes sur les impies. — *Cum fuerint cinis...* : ainsi que l'a prédit le vers. 1. — *In die qua...* Voyez III, 17<sup>a</sup> et la note. — *Mementote...* (vers. 4). En attendant le jour du Seigneur, que les Juifs soient attentifs à observer la loi, s'ils veulent être comptés parmi les bons. « Le sentier du devoir est aussi le sentier du salut. » — *In Horeb*. L'Horeb formait une partie du groupe du Sinaï. Ces deux noms furent de bonne heure employés l'un pour l'autre. Cf. Ex. iii, 1, 12;

xix, 2, etc. — Les mots *præcepta et judicia* représentent les divers détails de la loi mosaïque.

5-6. Avant l'arrivée de son jour terrible, Jéhovah enverra aux Juifs le prophète Élie, pour les convertir et les arracher au châtiment. — *Eliam...* L'Évangile affirme avec la plus grande clarté que cette prophétie a été réalisée par saint Jean-Baptiste, le « messager » déjà mentionné précédemment par Malachie (cf. III, 1). Comp. Matth. iii, 1-12; xi, 14; xvii, 10 et ss.; Marc. i, 2-8; Luc. i, 17; iii, 2-18. Toutefois elle concerne certainement aussi le véritable Élie. Ce grand prophète, enlevé par un char de feu, n'est pas mort; il reviendra sur la terre, quelque temps avant le second avènement de Jésus-Christ, pour lutter contre l'Antéchrist et ramener les Juifs au Sauveur. Notre-Seigneur lui-même l'a nettement affirmé (Matth. xvii, 5, 11; cf. Apoc. xi, 3). — *Dies... magnus et...* Le jour redoutable du jugement divin. — *Convertet cor* (vers. 6). Hébraïsme : Il ramènera le cœur des pères... et le cœur des fils. Les pères, ce sont les patriarches et tous les pieux ancêtres du peuple israélite; les fils représentent la race dégénérée de l'époque de Malachie et des siècles suivants. Ces fils étaient si différents de leurs pères sous le rapport de la foi et de la conduite, qu'il existait nécessairement de la froideur entre les cœurs des uns et des autres : Élie devait rétablir l'harmonie, l'unité des sentiments. — *Percutiam... anathemate*. Le livre de Malachie se termine, comme celui d'Isaïe, par une grave menace; mais il est à remarquer aussi que les dernières lignes du dernier écrit prophétique de l'Ancien Testament consistent en un oracle relatif au Messie et à son Précurseur.